

# **AVIS PUBLIC**

## **Demande de dérogation mineure**

### **Demande no 2024-41**



À la séance ordinaire qui sera tenue le 8 octobre 2024 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

### **DÉROGATION MINEURE NO 2024-41 :** **2092, BOULEVARD PERROT (LOT 2 067 632)**

La demande vise à permettre la construction d'un garage isolé :

- en cour avant alors que la réglementation le proscrit;
- d'une superficie de 66 mètres carrés au lieu de 40 mètres carrés tel que prescrit à la réglementation;
- d'une hauteur de 6 mètres au lieu de 5 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- avec des matériaux de revêtements extérieurs pour la façade avant non identiques ou de qualité architecturale non égale ou non supérieure à ceux utilisés pour la façade avant du bâtiment principal, et dans des proportions différentes.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, M<sup>e</sup> Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 8 octobre 2024.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 SEPTEMBRE 2024.

M<sup>e</sup> Catherine Fortier-Pesant,  
Greffière